

**DECRET N°2021-⁰⁷⁹⁰/PRES/PM/MAECIABE/
MINEFID/MS portant ratification de l'Accord-
cadre (Financement de vente à tempérament) et de
son Accord de Mandat, code du Projet BFA-1024,
signés le 25 mars 2021 à Ouagadougou, entre le
Burkina Faso et la Banque Islamique de
Développement (BID), relatifs au Projet de
Renforcement des Soins de Santé Primaire pour
l'Amélioration de la Santé et de la Nutrition au
Burkina Faso**

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- NUSA CF 200665*
- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n° 2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°036-2020/AN du 19 octobre 2020 portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso les partenaires techniques et financiers ;
- Vu** l'Accord-cadre (Financement de vente à tempérament) et de son Accord de Mandat, code du Projet BFA-1024, signés le 25 mars 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID), relatifs au Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire pour l'Amélioration de la Santé et de la Nutrition au Burkina Faso ;
- Vu** l'ordonnance n°2021-014/PRES du 23 juillet 2021 portant autorisation de la ratification de l'Accord-cadre (Financement de vente à tempérament) et de son Accord de Mandat, code du Projet BFA-1024, signés le 25 mars 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID), relatifs au Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire pour l'Amélioration de la Santé et de la Nutrition au Burkina Faso ; *28/07/2021*
- Vu** la décision n°2021-017/CC du 29 juin 2021 sur la conformité à la constitution de l'Accord-cadre (Financement de vente à tempérament) et de son Accord de Mandat, code du Projet BFA-1024, signés le 25 mars 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID), relatifs au Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire pour l'Amélioration de la Santé et de la Nutrition au Burkina Faso ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 14 juillet 2021 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est ratifié l'Accord-cadre (Financement de vente à tempérament) et de son Accord de Mandat, code du Projet BFA-1024, signés le 25 mars 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID), relatifs au Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire pour l'Amélioration de la Santé et de la Nutrition au Burkina Faso.

ARTICLE 2 : La contre-valeur en franc CFA HT du montant du prêt ne dépassant pas vingt-sept millions neuf cent soixante mille (27 960 000) dollars US sera entièrement consacrée au financement de ladite opération tel que décrit dans les annexes de l'Accord et ses annexes.

ARTICLE 3 :

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 30 juillet 2021



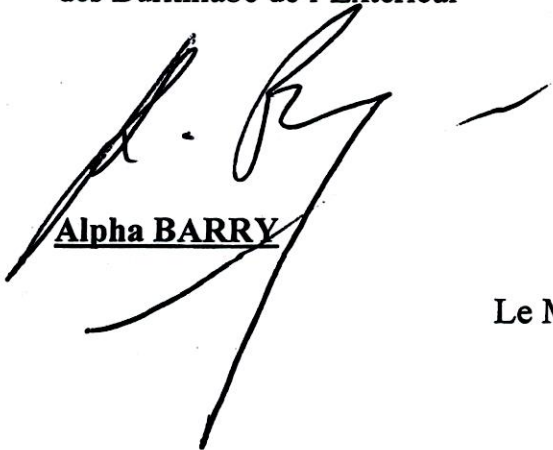
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur



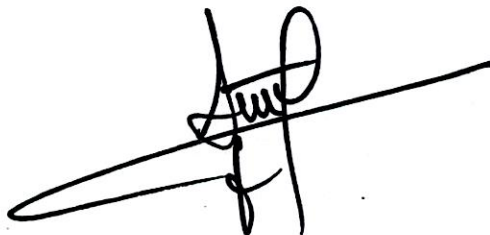
Alpha BARRY

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement



Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé



Charlemagne Marie Ragnag-Newendé OUEDRAOGO

